



**Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie**



**D 2025 - 03**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	20
Conseillers votants :	20

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 07 janvier 2025

**OBJET : SOUTIEN ET  
SOLIDARITÉ A LA POPULATION  
DE MAYOTTE**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze janvier, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.  
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND  
F. ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B.  
CHANTELOT C. PLEYNET J.P.  
DENERVAUD M. BILLARD G. RACINE  
FREIXENET M. CHEVRON F. DIANA C.  
MATTERA A. GEROUDET A. CHAMPEAU  
S. CHANTELOT L.**

**EXCUSÉS : STUBERT B. CORNU C.  
QUERNEC GARIN C.**

Est élue secrétaire de la séance : ZANNI F.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000,00.€
- à la Protection civile, La Croix rouge (ou autre destinataire)

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le 21/01/2025

ID : 074-217400704-20250114-D2025\_03-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le soutien à la population de Mayotte d'un montant de 1 000,00 € qui sera versé au FNPC, Tour essor, 14 rue Scandicci 93 500 PANTIN ;

**AUTORISE** Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Françoise ZANNI

Le maire  
Pascale MORIAUD

